

Service de l'Eau, de l'Environnement et de la Forêt

Bureau Politique et Police de l'Eau

N° référence : 100313381

Affaire suivie par : *aurore.bailly@oise.gouv.fr*

Téléphone : 03 64 58 16 74

Pièces jointes : 0

Commune de Sempigny

18 Grande rue

60400 SEMPIGNY

Beauvais, le 19 juin 2026

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant l'opération :

Plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Sempigny

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 22 avril 2026, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Le plan d'épandage est autorisé sous réserve de respecter les distances réglementaires vis-à-vis des habitations, des cours d'eau, des points d'eau et autres entités sensibles. Le calendrier réglementaire des périodes d'épandage devra être respecté et aucun épandage ne sera effectué sur des sols détrempés ou inondés.

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Une copie de ce courrier sera également adressée à la mairie des communes :

- Bussy
- Cannectancourt
- Chiry-Ourscamp
- Crisolles
- Pimprez
- Ribécourt-Dreslincourt
- Suzoy
- Thiescourt
- Ville

pour affichage pendant une durée minimale d'un mois pour information. Ce document sera mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture de l'Oise durant une période d'au moins six mois.

Cette décision sera susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois. En cas de recours par les tiers, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois le délai mentionné.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par
subdélégation
L'adjoint au responsable du
bureau politique et police de
l'eau



Hervé FLANDRIN

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent.

Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou un courriel au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Toute décision susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent l'est au moyen de l'application Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>)

Annexe – Listing des exploitations, communes, parcelles et surfaces concernées

EARL DEGAUCHY PAUL

Raison sociale	N° parcelle	Commune parcelle	Point de référence	Réf. cadastrales	Surf. tot.	Aptitudes				SPE	Cause d'exclusion	Parcelle de référence
						Surface Apt. 2	Surface Apt. 1B	Surface Apt. 1A	Surface Apt. 0			
EARL DEGAUCHY PAUL	DEP-22	CANNECTANCOURT (60)	DEP-83-1	ZC 13 à 15; 105	3,55			3,55		3,55		Non
EARL DEGAUCHY PAUL	DEP-34	CRISOLLES (60)	DEP-79-1	ZD 113	4,72	3,26			1,46	3,26	Habitations	Non
EARL DEGAUCHY PAUL	DEP-73	BUSSY (60)	DEP-79-1	ZA 45	4,23		3,45		0,78	3,45	Cours d'eau pente <7% + Habitations	Non
EARL DEGAUCHY PAUL	DEP-79	BUSSY (60)	DEP-79-1	ZB 02	7,86	7,86				7,86		Oui
EARL DEGAUCHY PAUL	DEP-83	CANNECTANCOURT (60)	DEP-83-1	ZC 47; 48; 114; 117; 119; 121; 123; 125	12,84	10,83			2,01	10,83	Cours d'eau pente <7% + Habitations	Oui
EARL DEGAUCHY PAUL	DEP-85	CANNECTANCOURT (60)	DEP-83-1	ZC 40 à 43	3,56			3,56		3,56		Non
EARL DEGAUCHY PAUL	DEP-91	CANNECTANCOURT (60)	DEP-83-1	ZC 27	1,22	1,00			0,22	1,00	Cours d'eau pente <7% + Habitations	Non
EARL DEGAUCHY PAUL	DEP-92	CANNECTANCOURT (60)	DEP-83-1	ZC 25	1,76	1,52			0,24	1,52	Cours d'eau pente <7%	Non
EARL DEGAUCHY PAUL	DEP-97	BUSSY (60)	DEP-79-1	ZA 13	3,29	2,13			1,16	2,13	Habitations	Non
TOTAL					43,03	26,60	3,46	7,11	6,87	37,16		

Nbre de parcelles : 9

GFAE Montjoie

Raison sociale	N° parcelle	Commune parcelle	Point de référence	Réf. cadastrales	Surf. tot.	Aptitudes				SPE	Cause d'exclusion	Parcelle de référence
						Surface Apt. 2	Surface Apt. 1B	Surface Apt. 1A	Surface Apt. 0			
GFAE Montjoie	BRE-04	PIMPRESZ (60)	BRE-07-1	ZB 31	9,00	8,53			0,47	8,53	Cours d'eau pente <7%	Non
GFAE Montjoie	BRE-07	RIBECOURT DRESLINCOURT (60)	BRE-07-1	ZC 05; 07	7,87		5,76		2,11	5,76	Cours d'eau pente <7%	Oui
GFAE Montjoie	BRE-11	RIBECOURT DRESLINCOURT (60)	1-11-1	ZB 13; 14 (9,41 ha) PIMPRESZ: ZE 32; 33 (6,42ha)	15,83	15,83				15,83		Oui
GFAE Montjoie	BRE-17	RIBECOURT DRESLINCOURT (60)	1-17-1	ZI 7 à 13	17,93	17,93				17,93		Oui
TOTAL					50,63	42,29	5,76		2,68	48,66		

Nbre de parcelles : 4

SCEA DEGAUCHY

Raison sociale	N° parcelle	Commune parcelle	Point de référence	Réf. cadastrales	Surf. tot.	Aptitudes				SPE	Cause d'exclusion	Parcelle de référence
						Surface Apt. 2	Surface Apt. 1B	Surface Apt. 1A	Surface Apt. 0			
SCEA DEGAUCHY	DEG-13	VILLE (60)	DEG-18-1	ZC 10; 87	2,37	2,37				2,37		Non
SCEA DEGAUCHY	DEG-18	CANNECTANCOURT (60)	DEG-18-1	ZC 18 à 23; 92	7,16			7,16		7,16		Oui
SCEA DEGAUCHY	DEG-25	CHIRY OURSCAMP (60)	DEG-18-1	0C 737 à 748	4,77	2,94			1,83	2,94	Cours d'eau pente <7% + Habitations	Non
SCEA DEGAUCHY	DEG-26	SUZOY (60)	DEG-26-1	ZC 11; 17 à 21; 74; 79	13,57	12,91			0,66	12,91	Habitations	Oui
SCEA DEGAUCHY	DEG-39	BUSSY (60)	DEG-49-1	ZA 5; 43	5,86	5,86				5,86		Non
SCEA DEGAUCHY	DEG-49	BUSSY (60)	DEG-49-1	ZB 1	13,13	13,13				13,13		Oui
TOTAL					46,86	37,21		7,16	2,49	44,37		

Nbre de parcelles : 6

SCEA LES RILLONS

Raison sociale	N° parcelle	Commune parcelle	Point de référence	Réf. cadastrales	Surf. tot.	Aptitudes				SPE	Cause d'exclusion	Parcelle de référence
						Surface Apt. 2	Surface Apt. 1B	Surface Apt. 1A	Surface Apt. 0			
SCEA LES RILLONS	RIL-08	CANNECTANCOURT (60)	RIL-08-1	ZD 120; 122; 124	2,53	2,53				2,53		Oui
SCEA LES RILLONS	RIL-09	THIESCOURT (60)	RIL-08-1	0C 318 à 325	1,62	1,03			0,59	1,03	Cours d'eau pente <7%	Non
SCEA LES RILLONS	RIL-10	THIESCOURT (60)	RIL-08-1	ZC 35; 36	1,82	1,82				1,82		Non
SCEA LES RILLONS	RIL-31	CHIRY OURSCAMP (60)	RIL-08-1	0C 582 à 584; 982	1,31	0,27			1,04	0,27	Habitattons	Non
TOTAL					7,28	5,65			1,63	5,65		

Nbre de parcelles : 4